



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **22 mai 2017**

Délibération n° 2017-1926

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Chemin de Saint Bonnet de Mure - Création d'une liaison modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 juin 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneire, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Aggoun, Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout), M. Sturla (pouvoir à Mme Peillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon).

Conseil du 22 mai 2017**Délibération n° 2017-1926**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Priest

objet : **Chemin de Saint Bonnet de Mure - Création d'une liaison modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération chemin de Saint Bonnet de Mure - création d'une liaison modes doux fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

I - Contexte du projet et situation géographique

Le chemin de Saint Bonnet de Mure à Saint Priest, qui relie le quartier de la Fouillouse au centre-ville, est une liaison de rase campagne. La Commune a souhaité développer les déplacements modes doux sur cet itinéraire et en sécuriser l'usage.

Par délibération du Conseil n° 2011-2386 du 12 septembre 2011, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le somme de 330 000 € TTC qui a déjà fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme pour les études préalables et le foncier.

II - Objectifs principaux du projet

Les objectifs sont les suivants :

- assurer une liaison modes doux entre le quartier de la Fouillouse et le centre de la Commune,
- sécuriser les déplacements piétons et vélos,
- abaisser les vitesses de circulation,
- traiter les eaux pluviales.

III - Description du projet

Les déplacements modes doux seront gérés ensemble, sur le principe réglementaire d'une voie verte séparée de la chaussée. Celle-ci sera positionnée au sud du chemin de Saint Bonnet de Mure et assurera une liaison de 1 400 mètres de la route de Toussieu à l'entrée du centre équestre.

Après l'étude de 3 scénarios, l'option retenue consiste en :

- la création d'une voie verte de 3 mètres de largeur avec un traitement stabilisé de type "Champagneux",
- la création d'un trottoir au nord des zones intermédiaires et pavillonnaires,
- le réaménagement du trottoir sud entre la rue des Mésanges et la route de Toussieu,
- la création de deux plateaux - centre équestre - rue des Mésanges.

Le coût de l'opération est estimé à 1 500 000 € TTC.

Compte tenu des reliquats, le besoin d'autorisation de programme est de 1 170 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des travaux d'aménagement du chemin de Saint Bonnet de Mure à Saint Priest.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 1 170 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en 2017 : 100 000 €,
- en 2018 : 1 070 000 €,

sur l'opération n° OP09O2573.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2017.